

La Confirmation



Jésus ressuscité promet à ses amis les Apôtres de leur envoyer le souffle de la vie de Dieu, son Esprit qui les rendra courageux et capables d'aller dans le monde entier et de tous les peuples faire des disciples. Le jour de la Pentecôte, les Apôtres reçoivent l'Esprit-Saint qui les jette dehors et leur donne la force de proclamer devant tous les habitants de Jérusalem que Jésus est ressuscité. C'est ce même Esprit-Saint que les chrétiens reçoivent à leur tour dans le sacrement de confirmation ; c'est la même mission qui est leur est confiée, parler de Jésus au monde entier.

Les gestes de la confirmation

L'imposition des mains et l'onction du saint-chrême sont deux gestes bibliques.

L'imposition des mains est un geste d'appartenance. Ce geste d'appartenance est également un geste de transmission. Les apôtres ont imposé les mains pour transmettre l'Esprit (Actes 8,17 ; 19,6). Les chrétiens croient que l'Esprit-Saint donne le courage d'aller vers ceux qui ne connaissent pas Dieu, donne la force de parler de Dieu, aide à vivre comme Jésus le demande et aide à être témoin de l'amour de Dieu : "Esprit vient au secours de nos faiblesses" dit Saint Paul dans sa lettre aux Romains (Romains 8,26-27).

L'onction du saint-chrême : c'est la même huile parfumée que celle reçue du baptême ; l'évêque trace une croix sur le front du confirmand avec cette huile sainte pour dire que l'Esprit-Saint sera toujours avec lui pour l'aider à connaître Dieu et à l'aimer toujours davantage : "Sois marqué de l'Esprit-Saint, le don de Dieu". Dieu le choisit comme témoin, il l'envoie annoncer Jésus autour de lui.

Questions

Quand peut-on être confirmé ?

Recevoir le sacrement de la confirmation est un choix personnel que l'on peut faire lorsqu'on est adolescent ou adulte : **quand on a compris que l'amour de Dieu reçu au baptême est un trésor** que l'on ne peut garder pour soi, qu'il faut le partager.

Qui peut recevoir la confirmation ?

Il est possible de demander à recevoir ce sacrement en s'adressant à sa paroisse. Des confirmations de jeunes et d'adultes sont régulièrement proposées. Ce sacrement est habituellement conféré **par l'Évêque** qui est chargé de « *confirmer ses frères dans la foi* » ; c'est vers l'âge de **15 ans** que les jeunes font cette démarche, après un temps de préparation en équipe de jeunes ou dans un groupe avec des adultes. La célébration est présidée par l'Évêque ou son délégué.

Où peut-on nous aider à réfléchir sur la confirmation ?

La proposition du sacrement est faite le plus souvent en paroisse, mais aussi dans les mouvements de jeunes.